

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COVID-19)

1 036 000 \$ DISPONIBLES DANS LA MRC DES APPALACHES

THETFORD MINES, LE 8 AVRIL 2020. La MRC des Appalaches et la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) désirent informer les PME de la région de Thetford sur le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Visant à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19, ce programme vient en aide aux PME ayant besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. En tout, 1 036 000 \$ sont disponibles pour le territoire de la MRC des Appalaches actuellement.

Le financement porte sur le besoin de liquidités de l'entreprise et est déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables. Il devra permettre de pallier le manque de liquidités causé par une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises ou encore un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services). L'aide accordée prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$.

Les entreprises suivantes sont admissibles au programme :

Les entreprises de tous les secteurs d'activité ainsi que les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Pour être admissible, l'entreprise doit :

- être en activité au Québec depuis au moins un an ;
- être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture ;
- être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités ;
- avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 .

Sont exclus les demandeurs qui sont sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC, 1985, chapitre 36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LRC, 1985, chapitre B-3).

Pour faire une demande ou pour toute information au sujet du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, communiquez avec les commissaires au développement économique à la SDE région de Thetford au 418 338-2188 poste 221 ou sur www.regionthetford.com/fr/region-de-thetford/l-equipe/.

La SDE invite également les entreprises et organisations de la région à prendre connaissance d'une page spéciale d'information concernant la crise du COVID-19 au www.regionthetford.com/aide.

- 30 -

Informations : *Luc Rémillard, directeur général, SDE région de Thetford*
(418) 338-2188 poste 223 | directiongenerale@regionthetford.com

Source : *Martin Fecteau, conseiller en communication et marketing*
(418) 338-2188, poste 231 | communication@regionthetford.com